

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 392 promulguant le décret du 10 Octobre 1914, modifiant le décret du 29 Décembre 1903 réglementant la solde des troupes coloniales el métropolitaines a la charge du Département des Colonies.

n° 392

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 octobre 1914

Numéro JO  
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro  
31 octobre 1914

## VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 19 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

**Vu** le décret du 10 Octobre 1914, modifiant le décret du 29 Décembre 1903 réglementant la solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies :

**Vu** la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 14 Octobre 1914;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 10 Octobre 1914 susvisé. Art. 2.-Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.:/

**Fernand DELTEL.**